

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 1/11

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Anti friction Moteur/Boîte

UFI : TDUT-4563-900Q-1MG3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Stimulant d'huile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IRONTEK SAS

37 Lotissement industriel de la Gare,
83500 La Seyne-sur-Mer
FRANCE

contact@irontek.fr

www.irontek.fr

Tel.: +33 (0)4 22 14 51 10

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304

Lact.; H362

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Basic mineral oils

Chlorparaffines C14-C28

Paraffines normales (pétrole), C10-13

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H362

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 2/11

P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Reaction products of benzenesulfonic acid, mono-C20-24 (even)-sec-alcyl derivs. para-,calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304-H362

Conseils de prudence

P101-P102-P301+P310-P331-P405-P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Inhibiteurs
Protectant
Huiles minérales
Combinaison de substances synthétiques
Additifs

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 3/11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-56-9	Basic mineral oils			60 - < 65 %
	265-159-2		01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
85535-85-9	Chlorparaffines C14-C28			30 - < 35 %
	287-477-0		01-2119519269-33	
	Lact., Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H362 H400 H410 EUH066			
64771-72-8	Paraffines normales (pétrole), C10-13			5 - < 10 %
	929-018-5		01-2119475608-26	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
	Reaction products of benzenesulfonic acid, mono-C20-24 (even)-sec-alcyl derivs. para-,calcium salts			< 1 %
	947-519-7		01-2120765489-36	
	Skin Sens. 1B; H317			
84605-29-8	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts			< 1 %
	283-392-8		01-2119493626-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H318 H411			
121158-58-5	Phenol, dodecyl-, branched			< 0,1 %
	310-154-3		01-2119513207-49	
	Repr. 1B, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360F H314 H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-56-9	265-159-2	Basic mineral oils	60 - < 65 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards)		
85535-85-9	287-477-0	Chlorparaffines C14-C28	30 - < 35 %
	par inhalation: CL50 = 48170 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4000 mg/kg		
64771-72-8	929-018-5	Paraffines normales (pétrole), C10-13	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = >5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
84605-29-8	283-392-8	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts	< 1 %
	dermique: DL50 = >3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 6,25 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 12,5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 12,5		
121158-58-5	310-154-3	Phenol, dodecyl-, branched	< 0,1 %
	Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10		

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours
Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 4/11

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

ôter les lentilles de contact
Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.
NE PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Sable. Dioxyde de carbone (CO₂). Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.
Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)
Recueillir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant d'acide ou universel)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 5/11

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de brouillard d'huile.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Conseils pour le stockage en commun

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PORTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: visqueux
Couleur: marron
Odeur: Doux

Modification d'état

Point d'éclair: > 100 °C

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) 17,2 mm²/s

Hydrosolubilité:
(à 20 °C) insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

Densité (à 20 °C): 0.90 - 0.95 g/cm³

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 6/11

9.2. Autres informations
Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Basic mineral oils				
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
85535-85-9	Chlorparaffines C14-C28				
	orale	DL50 4000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 4000 mg/kg	Rat		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 48170 mg/l	Rat		
64771-72-8	Paraffines normales (pétrole), C10-13				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5000 mg/l	Rat		
84605-29-8	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3200 mg/kg	Lapin		

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 7/11

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

 Contient Reaction products of benzenesulfonic acid, mono-C20-24 (even)-sec-alcyl derivs. para-, calcium salts.
Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. (Chlorparaffines C14-C28)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers
Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
85535-85-9	Chlorparaffines C14-C28					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,2 mg/l	96 h	Algues		
64771-72-8	Paraffines normales (pétrole), C10-13					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1000	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >1000	48 h	Daphnia magna		
84605-29-8	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1-10	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1-10	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 8/11

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
Chlorparaffines C14-C28

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

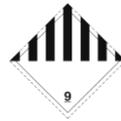
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
Chlorparaffines C14-C28

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 9/11



Code de classement: M6
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. Chlorparaffines C14-C28
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Marine polluant: P
Dispositions spéciales: 274, 335, 969
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. Chlorparaffines C14-C28
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y964
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Chlorparaffines C14-C28

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 10/11

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
Chloroparaffines C14-C28; Phenol, dodecyl-, branched

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 30

2010/75/UE (COV): 6 % (54 g/l)

2004/42/CE (COV): 6 % (54 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Contient:

< 5 % phosphates

5 - 15 % hydrocarbures, aliphatique.

15 - 30 % hydrocarbures, halogéné.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Chloroparaffines C14-C28

Paraffines normales (pétrole), C10-13

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Lact.; H362	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**ANTI FRICTION MOTEUR/BOÎTE
IT104**

Date d'impression : 27.02.2023 Version : N°3 Révision : N°1

Page : 11/11

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 Contient Reaction products of benzenesulfonic acid, mono-C20-24 (even)-sec-alcyl derivs.
para-,calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)